



**SYNDICAT CGT
COMMERCE DISTRIBUTION SERVICES
Du PUY de DÔME**

**Madame La préfète
Préfecture du Puy-de-Dôme
18 Boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FD Cedex 01**

A Clermont-Fd, le 19 Mars 2020

Courrier transmis par e-mail

Madame la Préfète,

Nous souhaitons porter à votre connaissance la situation des salariés du secteur du maintien et de l'aide à domicile et vous informer de l'interpellation adressée à chaque conseil départemental par nos structures territoriales.

En effet, depuis plusieurs jours, nous sommes alertés par des salariés de ce secteur sur l'absence de matériel et de protection leur permettant d'assurer leur mission dans des conditions de sécurité tant pour elles que pour les personnes dont elles s'occupent.

Nous avons interpellé l'ARS sans qu'aucune suite ne nous soit donnée.

Nous continuons à recevoir des appels de représentants de personnels ou de salariés, inquiets, à juste titre, après les annonces du Président de la République lundi soir.

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent. Elle nécessite des dispositions exceptionnelles, et malgré cela, nous ne pouvons que déplorer l'insuffisance des moyens et des mesures prises pour assurer la santé et la sécurité tant des salariés que des personnes.

Si certaines tâches non indispensables, comme parfois le ménage, ont pu être supprimées, néanmoins dans bien des situations, les salariés doivent se rendre au domicile de personnes pour assurer l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne imposant une proximité avec ces personnes. Elles n'ont trop souvent ni blouse, ni gants, ni gel, ni masques. Le matériel à leur disposition est insuffisant, temporaire ou parfois inexistant.

Là où les salariés sont organisés, les représentants du personnel ont pu interpellier leur direction mais aucune réponse n'est apportée, ou alors elle reste trop insuffisante et aléatoire.

Le secteur le plus fragile restant le secteur lucratif et le plus critique, celui du particulier employeur.

Les obligations de l'employeur pour assurer la santé et la sécurité des salariés ne sont pas respectées, il renvoie en permanence au manque de moyens qui leur sont alloués.

Les directions qui ont pourtant des obligations à l'égard de leurs salariés vont même jusqu'à les menacer de licenciement en cas d'utilisation du droit de retrait car le sentiment d'abandon, l'inquiétude grandissante, sans réponse ni des employeurs ni des pouvoirs publics conduit bien des salariés à rechercher des solutions individuelles qui ont leur légitimité.

Pour la CGT, la continuité du service auprès des personnes doit être assurée, tout en garantissant aux salariés leur droit à se protéger.

Nous déplorons que ce secteur pourtant plébiscité par les pouvoirs publics et qui tend à se développer se trouve totalement abandonné alors que les salariés sont en permanence au contact de publics extrêmement fragiles, en effectuant avec de nombreux déplacements, d'aller-retour chez les personnes nécessiteuses.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des conseils départementaux et des employeurs afin que des dispositions immédiates soient prises. Vous l'aurez compris, en tout premier lieu des mesures de protections et de prévention pour freiner la propagation de ce virus, en assurant l'information des salariés et des employeurs.

Dans cette période de confinement, les salariés de l'aide à domicile sont parfois les seuls à être en contact direct avec les personnes âgées coupées de leur famille. Vous comprendrez qu'elles aient besoin d'être soutenues, rassurées, afin d'exercer leurs missions hautement délicates dans la période.

Souhaitant une prise en compte de votre part de cette alerte prioritaire pour la santé publique et la lutte que nous devons tous engagés en responsabilité contre la propagation du virus covid-19 et son endiguement.

Veillez agréer, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

M. Christophe BOUCHEIX
Secrétaire général adjoint CGT Commerce 63



M. Dominique HOLLE.
Secrétaire général CGT Commerce 63



Copie à l'ARS et la DIRECCTE